

S<sup>u</sup> Denis<sup>s</sup> / Loire 15<sup>mai</sup> / 2024

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Georges Michel  
27 rue du château d'eau  
41000 S<sup>u</sup> Denis<sup>s</sup> / Loire

Cheer Monsieur,

Je fais suite à l'enquête publique et vous informe ne pas être d'accord avec l'offre formulée sur la parcelle à la Chauchée - S<sup>u</sup> Victor cadastrée section C n° 144, au prix proposé de 4 € du m<sup>2</sup>.

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi des parcelles proches en nature de talus ou taillis ont été vendues à 11 € et 20 € du m<sup>2</sup>? L'aurait-il à payer à mesmes?

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi la loi climat et résilience du 22 août 2021 n'est pas anticipée, alors que l'objectif est de mettre un terme à l'artificialisation et la bétonisation des sols, à plus forte raison quand on voit toutes les

commerciales qui agrémentent la commune  
de la Chartre. 5<sup>e</sup> Victor et son agglomération?  
H quoi - Bon prendre donc des terres pour étendre  
des zones industrielles, artisanales et commerciales  
alors que tant des zones existantes restent à  
reconquérir, à reputer, à densifier, à réaffecter  
ou à vendre par ceux qui ont fait des réserves  
foncières?

Que dire du voisinage du bâtiment voisin de  
plateforme logistique qui a tant fait parler pour  
son impact environnemental et visuel, avec ce  
la de un bilan sur l'emploi plus que limité?  
il semble qu'il soit actuellement à moitié  
occupé et que des cellules vides soient à louer?  
Dans ces conditions, pourquoi prendre et exproprier  
de nouvelles parcelles?

La parcelle que vous souhaitez prendre est  
enregistrée sur l'exploitation de notre site  
et devra donc être payée par vos soins à compensation.  
Dans ces conditions, vous voudrez bien revoir  
vos cartes, ne souhaitant pas vendre au prix  
proposé, n'envisageant pas une cession inférieure  
à 7 € le m<sup>2</sup> hors indemnités?

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à  
l'assurance de ma considération distinguée.

GM

Michel